

2° dicto D. Abbate jusso se retrahere ad parvum cubiculum, in absentia illius, post aliquam conferentiam, resolutum fuit pro evitanda lite, pro medio pacificationis, quod in eventum quo R. D. S. Gertrudis ex nunc pro et ex tunc vellet renunciare omni pretenso suo juri de deputatione sua quasi in vitam duratura, ipsum ad triennium continuarent, quam resolutionem dicto ab-

f^o 84^{vo}. — bati indicavit D. Graffarius, et reversus abbas accep-
tavit et ad triennium continuatus est.

Item, ad requestam Heijlissemsium, resolutum est quod possint procedere ad electionem novi abbatis per commissarios quondam assignatos, scilicet abbatem Diligensem et maierum supremum Thenensem. Ad requestam vero Tongerloensium dictum quatenus Graffarius adiret Gubernatorem, rogaturus ut, loco D. Vander Riet, vellet alium designare, presertim cum Status ab una parte condescendissent in dictum maierum pro Heijlissemsibus.

5 Septembris, Status dederunt commissionem prosequendi revisionem sententiae latae in Consilio Brabantiae contra D. de Limelette, pro procuratore generali qui nobilem homicidam in Limelette, spreto tribunali loci, curaverat actionari in Consilio Brabantiae.

Item, fuit resolutum ut loco 17 millium florenorum quae cum minis represalium pretentebant Hollandi pro pago de Buijdel ¹⁶³⁾ quem Condeani milites a triennio spoliaverant, Status solverent medietatem.

(A suivre).

¹⁶³⁾ Excès commis au village hollandais de Budel par les troupes de Condé.

Miscellanea

Les Chanoines réguliers au diocèse de Liège avant saint Norbert.

L'étude développée par M. Ch. DEREINE, *Les Chanoines réguliers au diocèse de Liège avant saint Norbert* (Académie Royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sc. mor. et pol. Mémoires, coll. in-8°, t. XLVII, fasc. 1. Bruxelles, Palais des Académies, 1952, 282 p.) donne des pages excellentes et constitue une véritable mine de renseignements. Elle fera réfléchir, non seulement ceux qui s'intéressent à l'origine des chanoines, mais aussi tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'ordre de Prémontré.

Nous ne pensons pas devoir, à l'intention des lecteurs des *Analecta*, entreprendre une discussion détaillée de l'ouvrage, mais seulement indiquer les richesses contenues dans le volume. Nous nous contenterons de souligner quelques idées fondamentales qui paraissent avoir été plus particulièrement mises en lumière.

Comme l'indique le titre de la monographie, l'A. propose de borner la matière dans l'espace, au diocèse de Liège, et dans le temps, avant saint Norbert. L'étude ainsi déterminée se divise en quatre chapitres: 1. La réforme canoniale des XI^e et XII^e siècles; 2. La vie religieuse à Liège du X^e au XII^e siècle; 3. Les sources; 4. Fondations liégeoises et chanoines réguliers.

Dans la première partie M. D. esquisse l'origine, le développement et l'évolution des chanoines, ainsi que la comparaison entre clercs et moines. C'est le résumé des résultats d'une enquête sur l'ensemble de la réforme canoniale déjà publiée dans son article *Chanoines* du D. H. G. E., t. XII, 1951, col. 353-405.

Dès que se manifesta dans l'Eglise le premier développement de la spiritualité chrétienne, on rencontre deux catégories de chrétiens: d'une part, les ministres du culte, évêques et clercs, d'autre part, les simples fidèles, les laïcs. Parmi ces derniers paraît une élite vouée à une ascèse souvent très sévère et brillant par des qualités morales exceptionnelles: les moines. Cette dualité, on le devinera sans peine, amorce une tension, tout au long de l'histoire, entre les deux formes de vie, l'*ordo canonicus* et l'*ordo monasticus*.

En cours de route l'A. assure qu'on rencontre souvent des ermites à l'origine des vocations de réguliers et qu'il est vain de chercher, comme on l'a fait trop souvent et trop longtemps, un « fondateur » des chanoines réguliers. Il s'attache surtout à la question de la vie commune chez les chanoines et insiste sur le fait que la *vita apostolica* et son corollaire, la pauvreté, eurent certes des promoteurs illustres, tel S. Augustin, mais ne furent cependant pas imposées au clergé de l'Eglise primitive, comme on le prétendit si souvent dans la suite. Parce que l'idée de retourner à la tradition de l'Eglise primitive — la *vita ad instar primitivae Ecclesiae* — est dans l'air, les réformateurs ont comme idéal de restaurer, parmi les chanoines, la pauvreté apostolique, pratiquée par le clergé des premiers siècles. La pauvreté leur semble le fondement des autres vœux de religion comme de l'efficacité de tout apostolat. La réformation portera sur quatre types de communautés: réformes proprement dites (cathédrales, collégiales), groupements spontanés de clercs, fondations érémitiques, enfin communautés d'origine laïque et hospitalière. Il est plus difficile de réformer les anciennes institutions que d'en créer de nouvelles. Y font obstacle le grand nombre de chanoines, la présence de dignitaires assez indépendants et les grands privilèges de la communauté.

M. D. parle aussi des coutumes suivies et étudie l'influence de la règle de S. Augustin. On distingue l'*ordo antiquus*, c'est-à-dire la *S. Augustini regula tertia* (d'authenticité douteuse, mais néanmoins d'esprit augustinien), l'*ordo novus* ou l'*ordo monasterii* (règle monastique du V^e s., d'origine inconnue, thèse déjà annoncée par Dom Lambot) et, enfin, les règles de transition, adoucissant l'austérité extrême de l'*ordo monasterii*.

Le problème de la *cura animarum* retient l'attention de l'A., en raison des opinions inexactes formulées trop souvent en cette matière. Bon nombre de chanoines réguliers préfèrent l'exercice de la contemplation, et l'on voit certaines communautés abandonner l'emplacement primitif de leur fondation, à leur gré trop bruyant, pour chercher dans la solitude, le calme et la paix. Mais l'influence de leurs vertus et les besoins pressants du ministère sacerdotal dans les régions très retirées entraînerent d'autres à la pratique fréquente de la *cura animarum*. Cette pratique ne constitue nullement, à l'origine, un élément essentiel de la profession chez les chanoines réguliers. Même les Prémontrés, que beaucoup

prétendent avoir été fondés en vue de l'exercice du ministère, limitent, dans leurs statuts de 1134, la pratique de l'apostolat à l'existence d'une abbaye qui en sera le centre.

L'A. esquisse ensuite un tableau de la vie religieuse à Liège du x^e au xii^e siècle. La semence de la spiritualité chrétienne, jetée par les apôtres aquitains ou irlandais, a germé rapidement et des monastères s'établissent dans les vallées de la Sambre et de la Meuse, dans la plaine de Hesbaye ou dans la forêt d'Ardenne.

Malgré les incursions normandes qui atteignent les principaux centres mosans et rhénans, la vie religieuse reprend avec une force d'expansion remarquable, et elle se manifeste tout d'abord dans l'ordre canonial. Vers 1070, celui-ci est représenté au diocèse de Liège par une quarantaine de chapitres groupant non moins de 800 chanoines.

Mais le diocèse de Liège a aussi connu une décadence. Et décadence appelle réforme ! Les réformateurs s'inspirent à la tradition du grand carolingien Benoît d'Aniane. Ils assignent au moine, comme fonction essentielle et presque exclusive, le chant de l'office.

Le culte des reliques joue un rôle dans la fondation et l'épanouissement des communautés. Les monastères de Brogne et de Florennes sont étroitement liés à l'arrivée des reliques de saint Eugène et de saint Jean-Baptiste. Les basiliques où reposent des corps saints font l'objet de la sollicitude des réformateurs mosans.

M. D. définit le rôle joué par Wazon, Francon, Sigebert de Gembloux, Alger, Rupert de Deutz, Raoul de Saint-Trond et Wibald de Stavelot dans le grand conflit de la fin du xi^e siècle. A son avis, tous sont restés fidèles à la ligne de conduite tracée par le promoteur de la vie commune mitigée, Burchard de Worms, dès le début du xi^e siècle. Il assure que Wazon s'inspire d'une tradition, — la libération de l'Eglise, tout en respectant l'équilibre des pouvoirs, — impérial et papal, — lorsqu'il réagit contre l'intervention exagérée de l'empereur dans les affaires ecclésiastiques. Mais il ne peut, pour autant, être considéré comme un précurseur de Grégoire VII, car c'est au nom des mêmes principes que Sigebert de Gembloux proteste, à la fin du siècle, contre les innovations de la papauté.

A la fin du xi^e siècle et même au début du xii^e siècle on peut déceler, bien avant l'apparition des Cisterciens (1146) ou même des Prémontrés (1121), quelques manifestations très modestes de l'esprit

nouveau de la *vita apostolica* dans les fondations érémitiques ou hospitalières, autour desquelles se formeront les premières communautés de chanoines réguliers. L'exemple d'ascètes étrangers, promoteurs d'une pauvreté plus stricte, a pu favoriser l'éclosion de ces idées nouvelles. Certains d'entre eux sont connus dans les milieux liégeois, — saint Siméon, un moine grec du Sinai, saint Gunther, fondateur de Niederalteich, saint Thibaut, comte de Champagne.

Voilà le milieu dans lequel apparaissent, vers 1090, les premières fondations de chanoines réguliers.

La troisième partie mène l'A. au cœur des problèmes, actuellement si discutés, de la diplomatique liégeoise.

Il examine plusieurs chartes et ensuite les sources canoniques, — lettres ou traités s'appuyant sur l'Écriture et les Pères, et donne, en guise de conclusion, quelques faits qui s'imposent au terme de cette enquête sur les documents épiscopaux liégeois de la première moitié du XII^e siècle.

Du fait qu'une fondation n'est pas réalisée en un moment ou par une seule démarche, il est difficile de distinguer la narration et le dispositif, dans les chartes qui établissent le statut d'une communauté nouvelle. La plupart des chartes ont une tendance à estomper le rôle des ascètes auxquels revient l'initiative religieuse au profit des fondateurs du temporel.

Il faut aussi connaître les circonstances qui entourent la rédaction des actes. C'est ainsi, qu'un certain laps de temps peut s'écouler entre la mise par écrit de l'acte et les cérémonies du contrat réel, entre la mise par écrit et l'apposition des signes de validation.

L'A. achève son œuvre en traitant « des fondations liégeoises de chanoines réguliers ». La liste des communautés laisse subsister des points d'interrogation au sujet des dates d'origine. L'histoire de ces monastères révèle des aspects intéressants quant à l'évolution de la vie religieuse. Après l'étude de chaque fondation on trouve un résumé des résultats acquis.

Ce bref résumé donnera une idée, encore bien incomplète, de l'importance du travail de M. D. L'A. a certainement apporté une contribution, utile autant que laborieuse, à l'histoire religieuse du diocèse de Liège. Sa lecture s'impose à tous les historiens des X^e, XI^e et XII^e siècle. D'aucuns ne seront pas d'accord avec toutes les conclusions proposées, mais ils ne pourront qu'admirer les jugements très nuancés de l'A. sur l'origine et le développement

des fondations canoniales. De toute façon son travail comptera parmi les plus importantes contributions à l'histoire monastique parues au cours de ces dernières années. Et souhaitons qu'il continue ses recherches dans un domaine si complexe et où, grâce à lui, on commence enfin à voir clair.

Emm. SMET, o. Praem.

Grimbergen.

St. Norbert und die Casa castitatis in Xanten.

In unserer Zeit wird ein ernstes Bemühen sichtbar, Legenden und Sagen wissenschaftlich auszuwerten; vieles klingt nicht mehr so unwahrscheinlich. Die Grabungen beispielsweise unter dem Bonner Münster und dem Xantener Viktorsdom haben in manchem Gemüt den Glauben gestärkt. So wollen wir behaupten, dass auch die Existenz der *Xantener Norbertzelle* zwar keinen urkundlichen Wert besitzt, dass sie ebensowenig völlig aus der Luft gegriffen zu sein braucht ¹⁾. Sie muss, wie manche heidnische Sagen, die sich an bestimmte Gegenden knüpfen, recht wohl beachtet werden. Nun findet sich in dem Testament des 1528 verstorbenen Stiftsherrn Egidius van der Straten (de platea), der das Haus mit der fraglichen Norbertzelle unmittelbar an der Dionys-Michaels-Kapelle bewohnte, eine *camera que nominatur castitatis*. Der verdienstvolle Forscher F. W. Oediger, dem Xanten viel Aufhellung besonders seiner mittelalterlichen Geschichte verdankt, hat nun die ansprechende Vermutung geäußert, dass es sich bei dieser Bezeichnung wahrscheinlich um die — nach seiner Ansicht « später » sogenannte — Zelle des hl. Norbert handelt. Ein nicht minder um Xanten hochverdienter Forscher, C. Wilkes, geht aber weiter, wenn er sagt ²⁾: « Wir dürfen wohl mit Recht die Verbindung des Raumes mit dem hl. Norbert als eine Legende neueren Datums ansehen. In der « camera castitatis » scheint die Erinnerung an eine einstige Inklusenlegende fortzuleben, also an eine Zelle, in der sich ein Mann oder eine Frau als Inkluse zu Leb-

¹⁾ A. ZAK, *Der Hl. Norbert* (1930) nennt sie p. 26, « das authentischste Andenken an den Heiligen in Xanten nach 800 Jahren ».

²⁾ C. WILKES, *Topographie der Xantener Immunität*, in *Hist. Ver. f. d. Ndrh.*, 151/152, 83.